

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le 16 mai, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Pompon se sont réunis à 20 heures 30 à la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Mme le Maire le 9 mai 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

Gérard BOIS, Daniel DEVES, Gerrit Jan FONK Jean-Michel FRANC, Dany BOYER, Cyril DANTONY, Farida BENOKBA, Carole HENRY, Pierre COUDON, Joël ROZIERES

Étaient absents représentés :

Étaient absents non représentés :

Vanessa CONTIERO

Participaient à la réunion

Christophe DAVID, secrétaire de maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20.35 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Gerrit Jan FONK est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

● DÉLIBÉRATIONS

1. Adressage : Noms et délimitations des voies

Farida BENOKBA et Dany BOYER présentent la nomination définitive des voies de la commune de Saint-Pompon, ainsi que les documents qui seront publiés.

Chemin de Bramadie
Chemin de Causanel
Chemin de la Baissade
Chemin de la Bélaudie Nord
Chemin de la Borderie
Chemin de la Borgne
Chemin de la Fontaine
Chemin de la Lisière
Chemin de la Mésange
Chemin de la Pièce
Chemin de la Pierre taillée
Chemin de la Ronde
Chemin de l'Usine

Chemin de Magaud
Chemin de Montauban
Chemin de Soutou
Chemin des Biscayes
Chemin des Bois
Chemin des Brandes
Chemin des Bruyères
Chemin des Cerfs
Chemin des Chasseurs
Chemin des Châtaigniers
Chemin des Garrigues
Chemin des Gaulois
Chemin des Pâtures

Chemin des Peupliers
Chemin des Pommiers
Chemin des Renardières
Chemin des Sangliers
Chemin des Vernoux
Chemin du Bois de l'Église
Chemin du Chant du Coq
Chemin du Levat
Chemin du Mespoulet
Chemin du Père Roig
Chemin du Puy
Chemin du Roitelet
Chemin du Tramway

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023

Chemin Neuf	Impasse du Presbytère	Route du Levant
Impasse Combe Rivière	Impasse du Verteil	Route du Lot
Impasse de Cassouelle	Place de la Trésille	Route du Mas Petit
Impasse de Castelviel	Place Lebraly	Route du Mitanet
Impasse de la Bergerie	Route de Bellevue	Route du Moulin de la tour
Impasse de la Chaumière	Route de Besse	Route du Roc de la Lune
Impasse de la Pierre Dressée	Route de Geoffroy de Vivant	Route du Seigle
Impasse de la Plaine	Route de la Côte Raide	Rue de l'Allée Haute
Impasse de Leygue	Route de la Croix de Robert	Rue de l'Ancienne Traverse
Impasse de Monroudier	Route de la Forêt	Rue de l'Espital
Impasse de Naudet	Route de la Gondolie	Rue de l'Espital Nord
Impasse de Persillé	Route de la Lousse	Rue du Château
Impasse de Poncet	Route de la Peyrière	Rue du Chemin haut
Impasse des Cabanes	Route de la Rouquette	Rue du Mandalou
Impasse des Chevreuils	Route de la Tignade	Rue du Moulin de Goudou
Impasse des Hirondelles	Route de la Tuilerie	Rue du Pavillon Nord
Impasse des Pins Parasols	Route de l'Ancien Pavillon	Rue du Pavillon Sud
Impasse des Vergnolles	Route de Prats du Périgord	Rue du Porche historique
Impasse du Bos	Route des Cîmes	Rue du Puit Saint-Jean
Impasse du Chatelet	Route des Domaines	Rue du Sol de Deyme
Impasse du Coronet	Route des Mas	Rue Flori
Impasse de Cournet	Route des Ravins	Rue Florimonde
Impasse du Cuvier	Route des Sapins	Rue Grande rue
Impasse du Faux	Route des Valettes	Rue Saint-Pomponius
Impasse du Moulin de la Paillole	Route du Causse	Sentier du bourg
Impasse du Perdigal	Route du Daguet	

Madame le Maire soumet l'ensemble des documents au vote

Approuvé à l'unanimité

2. Cession pour usufruit Porche - AH 150

Mme le Maire informe le conseil que l'état du porche au dessus de la rue du puits Saint-Jean nécessite des travaux d'urgence au niveau de la toiture.

Elle rappelle aux membres du Conseil municipal la convention passée avec l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine relative à l'immeuble cadastré AH 150 (ancienne boucherie).

Elle précise qu'il faut avoir l'usufruit de cet immeuble pour effectuer ces travaux mais que cela engage la commune à acquérir l'ensemble (nue propriété) par la suite avant la date d'échéance de la convention.

Elle propose donc d'acquérir dans un premier temps l'usufruit au prix de 1500 €

Le conseil municipal décide d'acquérir l'usufruit de l'immeuble situé le Bourg cadastré AH 150 au prix de 1 500 € HT auprès de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

Madame le Maire souligne la nécessité de se porter acquéreur pour sauvegarder ce patrimoine.

Approuvé à l'unanimité

3. Demande de dérogation à la règle d'Urbanisation limitée pour deux parcelles de la Bélaudie

Il s'agit des parcelles AY 122 et 123. Une demande de certificat d'urbanisme (b) a été faite pour les dites parcelles. Les réseaux sont desservis, excepté l'assainissement. La Direction Départementale du Territoire (DDT) a refusé la demande, arguant que la Commune n'a pas de Carte Communale, et que le terrain n'est pas situé dans une zone urbanisée. Mme le Maire a saisi la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) à ce sujet. Madame le Maire entend s'opposer à ce refus. Elle demande au Conseil Municipal d'étayer la lettre d'oppositions, lue en séance.

Approuvé à l'unanimité

● COMMUNICATIONS

- **Point sur l'accessibilité des bâtiments publics (accès à la mairie et à l'Agence Postale Communale)**

Le dossier en question est en cours de finalisation. La réponse est attendue sous quinzaine. Par ailleurs, l'utilisation de menuiserie en aluminium a été refusée par les Bâtiments de France. Le bois est obligatoire, exception faite pour la porte de la bibliothèque.

- **Point sur Logements sociaux (foirail)**

Le début des travaux est prévu pour septembre 2023. Il n'y a pas de surcoût prévu par rapport à ce qui a été voté, à savoir 12.000 euros à la charge de la Commune pour le raccordement des réseaux.

- **Point sur Travaux d'extension du multiple (boucherie)**

Le début des travaux est prévu pour fin mai 2023.

- **Point sur la voirie**

La route de Lastreille : dès l'arrivée du lamier, les cantonniers pourront procéder à l'élagage. Par ailleurs, la route est en très mauvais état, mais les travaux ne sont pas été programmés pour cette année. La Commune essaiera de faire quelques travaux urgents.

Les travaux sur le Chemin des Bruyères seront faits pendant la première semaine de juin.

L'achat d'une épareuse sera mis au budget de l'exercice 2024.

- **Départ Claudine BADOURES**

Madame Badourès arrêtera son activité le 31 mai. La Commune fera un pot de départ le 3 juin à 18.00

- **Marchés Gourmands 2023**

Sept marchés gourmands seront programmés cet été, entre le 8 juillet et le 19 août.

- **Activités 2023**

Comité des fêtes : Le lundi : Jeux. / Le mercredi : Balade / le vendredi : patchwork et couture.

Le 26 juillet : vide-grenier organisé par le VéloClub.

Le 9 et le 10 septembre : Fête Votive

Samedi : pétanque / marché gourmand / musique/ jeux

Dimanche : Repas, / animation / vide-grenier

- **Aire de Jeux :**

Une somme de 12.000 euros a été attribuée pour la création d'une aire de jeux, par le Budget Participatif du Département 2023

- **Rappel Location des salles communales :**

Gratuité pour les associations saint-pomponnaises.

Pour les habitants de saint Pompon : Salle polyvalente : 50€, Cantine : 80 € Cuisine : 40 €

Pour les personnes extérieures : Salle polyvalente : 80€, Cantine : 120€ Cuisine : 40€ Caution : 250€

- **Saint-Pompon sans T :** Monsieur Jean TABANOU a prêté son soutien par des recherches aux archives départementales. Une lettre a été adressée à Monsieur le Préfet, ainsi que les documents relatifs à notre demande. Le préfet devra saisir l'Institut National de la Statistique et de Etudes. (INSEE)
- **Journée Participative.** Cette année elle aura lieu le 21 juin ; (Presbytère, Monument aux Morts, place devant le Vival)

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22.13